

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
15	17

CD

Date de la convocation
02 février 2024

Objet de la délibération  
**RECRUTEMENT  
D'UN  
VACATAIRE**

Délibération Affichée le <b>13 FEV. 2024</b>
Transmise en Préfecture le <b>13 FEV. 2024</b>

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024



DELIBERATION N° 01

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↳ M. CAUQUIL Xavier, absent excusé.
- ↳ Mme GONZALVO Vanessa, absente excusée.
- ↳ Mme REWUCKI Catherine qui a donné procuration à Mme CARIAT Christine.
- ↳ Mme VILLANUEVA Christelle qui a donné procuration à Mme PERROTIN Karine.

Mme PERROTIN Karine a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il rappelle que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- le recrutement est fait pour un acte déterminé.
- le recrutement doit être discontinu dans le temps et répondre à un besoin ponctuel de la collectivité.
- une rémunération doit être attachée à l'acte.

Il est donc proposé au conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer la surveillance des enfants inscrits à la cantine durant la pause méridienne pour la période du 09 février 2024 au 05 juillet 2024 inclus.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire le conseil municipal :

- 17 voix pour.

**AUTORISE** le Maire à recruter un vacataire selon la période précitée.

**FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire équivalent au SMIC Horaire en vigueur.

**DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.**

**DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, pour signer les documents et actes afférents à cette décision.**

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.**

**Le Maire  
MAZAUDIER Jean-Claude**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20240208-DE01-08FEV2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024  
Publication : 13/02/2024



*Handwritten signature of Jean-Claude Mazaudier*

M02.113.8.1

M02.113.8.1